



Bulletin Communal

Kesseldorf

Tél . 03 88 86 57 85

Fax 03 88 86 89 25

Courriel : mairie.kesseldorf@wanadoo.fr

Site : kesseldorf.fr

Maire

CALLEGHER Guy

Permanence

le mardi et vendredi

De 17 h à 18 h

Adjoints

HEINRICH Gérard

ENGER Rémy

OESTERLE Claude

Conseillers Municipaux

BAUDAILLIER Bruno

KERN Jean-Marc

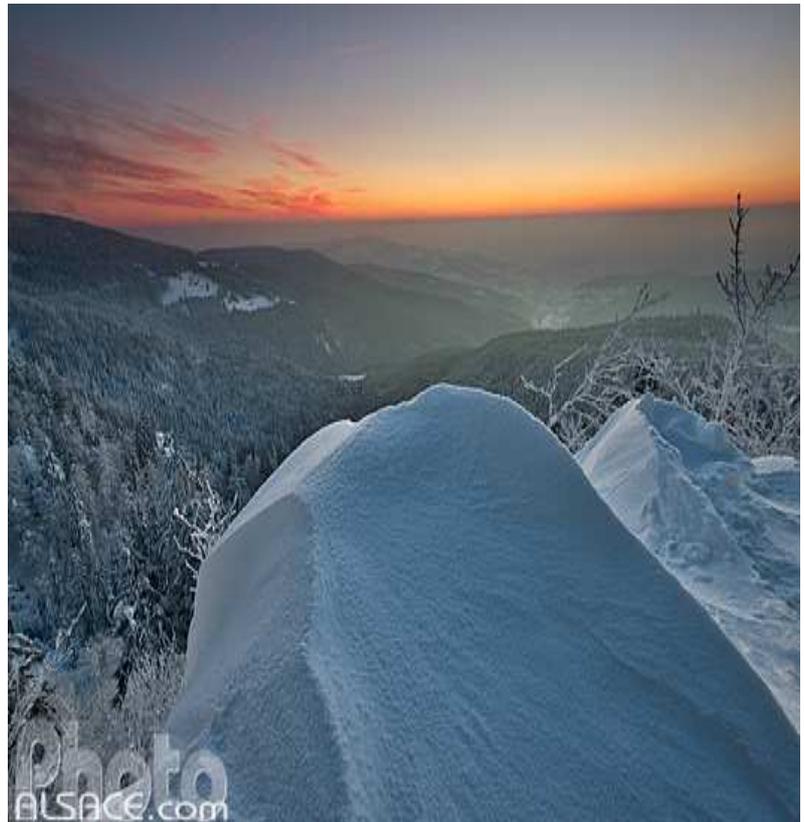
KLEIN Christophe

OESTERLE Christophe

RAUCH Michel

ROEHRIG Jean-Pierre

SCHMITTHEISLER Gérard



Mairie fermée du
24/12/2016
Au 2/01/2017
inclus

Permanences du secrétariat

Mardi et vendredi

de 10 h à 12 h

et de 14 h à 18 h

Secrétaire : Fabienne BENOIT

LE MOT DU MAIRE

Chères Citoyennes , Chers Citoyens

Une nouvelle année se termine et à cette occasion j'ai le plaisir de vous présenter le nouveau bulletin communal.

Comme vous avez pu le constater, cette année fut riche en travaux.

En effet, la rue de Hatten et la rue de l'École ont été pourvues d'une nouvelle conduite d'eau.

De plus un nouveau câble de haute tension a été posé à partir du transformateur au niveau du cimetière et jusqu'à la salle des fêtes.

Et pour finir des travaux de voirie ont eu lieu dans ces mêmes rues.

Un autre projet qui me tenait à cœur a vu le jour cette année : une piste cyclable à la sortie du village en direction de Hatten. Certes nous avons rencontré de nombreux problèmes lors de la réalisation mais le résultat est à la hauteur de nos ambitions et la piste cyclable sera officiellement ouverte lorsque l'arrêté d'ouverture et de conformité nous sera délivré par le Conseil Départemental.

Je tiens aussi à vous informer qu'un site internet a été mis en place. Vous y trouverez toutes les informations relatives à notre village. Je vous invite à le consulter régulièrement : www.kesseldorf.fr

Je voudrais remercier tout sincèrement mes adjoints, les membres du conseil municipal qui œuvrent au service de la commune et aussi tous les bénévoles.

Que cette période de Noël vous apporte joie et gaieté dans vos foyers, qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de bonheur, de santé, de paix et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont chers.

Joyeux Noël et Bonne Année 2017

Votre Maire, Guy Callegher





***JOYEUX
ANNIVERSAIRES
A NOS AÎNES***

Marie ROOS SCHROEDER née le 3/05/1927— 89 ans

Madeleine LOGEL OESTERLE née le 23/04/1928— 88 ans

Yvonne OESTERLE AMANN née le 22/05/1928 - 88 ans

Mariette BUSCH MEYER née le 21/09/1929— 87 ans

Aloyse Antoine SCHROEDER né le 11/07/1933— 83 ans

Marie LOUX IGEL née le 7/09/1934—82 ans

Guy CALLEGHER né le 31/12/1934—82 ans

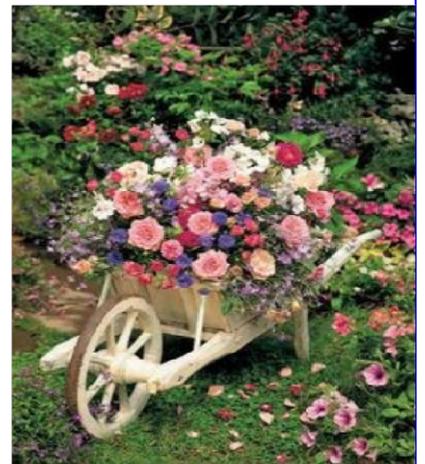
Marie Antoinette HOLDERITH RESCH née le 24/01/1935 — 81 ans

Fernande STRASSER SCHROEDER née le 21/06/1935 — 81 ans

Laure WEIGEL CALLEGHER née le 11/12/1935 - 81 ans

Robert KLETHI né le 20/07/1936 — 80 ans

Anselme OESTERLE né le 12/07/1936—80 ans



DECISIONS ET REALISATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des délibérations peut être consultée à la mairie

Au 31/12/2015 le budget de la commune présentait un excédent global de 266 446 €, celui du lotissement de 23 303 €

Taxes communales 2016

- Taxe d'habitation 10,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 8,24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 25,28 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 12,33 %

Principaux investissements réalisés en 2016 :

- Rénovation d'anciens registres d'état civil pour 2483 €
- Création du Site internet de la commune pour 2820 €
- Acquisition d'une rampe d'accessibilité amovible pour l'église : 714 €
- Mise en conformité électrique de la salle des fêtes pour 2041,20 €
- Aménagement de l'aire de jeux pour 24 894,72 € (participation au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes de 10 405,50 €)
- Aménagement de la piste cyclable : 158 881 € TTC (subventions attendues de 80 % du HT par l'ADEAN, le Conseil Départemental, la Région et l'Etat)
Il restera à la charge de la commune un coût de 26 480 €
- La pose d'une gaine pour fibre optique dans la rue de Hatten pour 4357 €
- Achat d'une tondeuse pour 530 €
- Achat de tôles pour la réfection du hangar de l'étang de pêche pour 2318,40 €

Projets pour 2017 : . Isolation et ravalement de la façade de la salle des fêtes

Cette année a également été marquée par la suppression de notre école

Photo prise lors de la remise des brioches le dernier jour de classe



**Le Maire,
le Conseil
Municipal
et
le
Personnel
Communal**

**vous
souhaitent
un JOYEUX
NOËL**

**Et vous
adressent
leurs
Meilleurs
Voeux
de
Bonheur,
de Santé
et de
Réussite
pour
l'Année
2017**

Piste cyclable

Les travaux d'aménagement de la piste cyclable sont terminés.



Une belle réalisation d'environ 2 km permet d'accéder au réseau de pistes cyclable de la région en toute sécurité.



Région
ALSACE
CHAMPAGNE
ARDENNE
LORRAINE

TRAVAUX DE VOIRIE

De juin à septembre, la circulation dans le village a été un peu perturbée en raison des travaux dans les rues de l'école et de Hatten.

Renforcement de la conduite d'alimentation en eau potable, pose d'enrobé et remplacement d'un câble moyen tension entre les deux postes de transformation électriques dans la rue de Hatten

2
0
1
6



Rue
De
L'école

**BIENTÔT 16 ANS !
RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE**



www.defense.gouv.fr/jdc



Dès vos 16 ans, présentez vous à la mairie de votre domicile muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile

Une attestation de recensement vous sera délivrée et vous permettra d'être en règle vis à vis du service national et de vos futures démarches administratives

Si vous avez plus de 16 ans et que vous n'êtes pas recensé :

présentez vous le plus tôt possible à la mairie pour être régularisé, votre inscription sera prise en compte. Pour toutes questions vous pouvez contacter la mairie ou le Bureau du service national de Strasbourg.

(Tél. 03 90 23 37 52)



Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016

Liste générale pour les personnes de nationalité française :



Les demandes peuvent être déposées à mairie jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Veuillez vous munir de votre carte d'identité (ou passeport) et d'un justificatif de domicile

L'inscription pour les jeunes de 18 ans est automatique, il leur est pourtant conseillé de vérifier leur inscription à la mairie, des données incomplètes pourraient conduire l'Insee à ne peut pas établir d'avis d'inscription

Listes pour les ressortissants européens :

Les ressortissants européens peuvent demander leur inscription sur l'une ou les deux listes électorales suivantes, avant le 31 décembre 2016. Les demandes sont à déposer à la mairie, se munir de la carte d'identité (ou passeport) et un justificatif de domicile.

Liste électorale complémentaire pour les élections municipales
Liste électorale complémentaire pour les élections européennes
Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.



Bienvenue à tous les nouveaux habitants de notre village

Ramassage des déchets

Des calendriers pour 2017 vous seront distribués.
*Les reports des collectes en raison des jours fériés
de 2017 figurent sur les calendriers*

**Pour le recyclage des déchets,
vous trouverez tous
les renseignements utiles
dans le journal du SMICTOM
Ou <http://www.smictom-nord67.com/>**



Collecte des
poubelles bleues
sélectives
tous les mardis,
des semaines
impaires.



Collecte
des poubelles
non triées
tous les
Mercredis



Veuillez sortir
la poubelle
la veille au soir.

Facturation des ordures ménagères

Régulièrement et tout au long de l'année, pensez à **signaler** à la mairie, **tous les changements dans la situation de vos foyers** (adresses, départs, arrivés). Un justificatif de la situation des étudiants qui ont un logement pour leurs études (études supérieures uniquement) est à fournir à la mairie (certificat de scolarité et copie du bail...)

Pour la facturation de la redevance des ordures ménagères, la situation des foyers est prise en compte selon les informations disponibles à la mairie. Elle peut être régularisée à tout moment, sur production des pièces.



ASSOCIATION FONCIERE

La redevance de taxe de remembrement est facturée chaque année au vu de l'état de l'année précédente. En cas de vente ou d'achat de parcelle de terrain, **pensez à le signaler à la mairie** pour que le changement de propriétaire soit pris en compte lors de la nouvelle facturation en 2017.

Rappel pour la période hivernale.

Le déneigement, le salage et le nettoyage des trottoirs devant son domicile est une obligation pour tout citoyen, sa responsabilité est engagée en cas d'accident.



Un arrêté municipal a été pris en ce sens.

Compteurs d'eau attention au gel !

Tout abonné et usager de l'eau assure la garde et la surveillance des parties de branchements situées à l'intérieur des propriétés privées, y compris bornes et coffrets de comptage, et doit prendre toute mesure utile pour les préserver du gel.

Eliminer toutes les sources de courant d'air dans le local qui abrite le compteur : calfeutrer toutes les issues. Protéger également la conduite avant (en amont) le compteur: une simple isolation peut s'avérer insuffisante en cas de gel sévère et prolongé.



ESSAIS DE LA SIRENE



Tous les premiers samedis du mois à midi

Un défibrillateur est à votre disposition, à l'extérieur, sous le préau de l'école,

et un autre à l'intérieur de la salle des fêtes.



Plan de secours

Un registre pour le recensement des personnes âgées ou handicapées, est ouvert à la mairie dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, tempête...)

Ce registre permet le repérage, tout au long de l'année, en cas de déclenchement d'un plan d'alerte, des personnes vulnérables, isolées, âgées ou handicapées.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie.



Quête pour le chauffage de l'église

Un chaleureux merci à vous tous

Une très grande majorité des habitants de Kesseldorf, pratiquants ou non, a répondu à notre appel et a permis de collecter la belle somme de 2365 €, ce qui permettra de chauffer correctement notre église pendant l'hiver qui arrive. Ceci est bien sûr agréable pour les personnes qui fréquentent l'église mais aussi indispensable pour que le bâtiment reste en bon état.

Les membres du Conseil de Fabrique de la paroisse vous expriment leurs chaleureux remerciements et sont heureux de constater année après année que la solidarité n'est pas un vain mot à Kesseldorf.

Merci aussi aux bénévoles qui se dévouent en faisant du porte à porte pour effectuer cette quête.



Distribution de friandises à l'occasion de Noël



Les traditionnels sachets de friandises offerts aux enfants à l'occasion de Noël, seront distribués à la mairie le vendredi 16 décembre 2016, à partir de 16 h, à l'arrivée des bus scolaires respectifs.

Les enfants et collégiens sont priés de les retirer à la mairie avant 18 h, ou au plus tard le lendemain chez Monsieur le Maire.

Le programme des animations Enfance FDMJC Alsace de janvier et février 2017 est disponible à la mairie et à la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin

CALENDRIER DES FETES et DATES A RETENIR pour 2017

Soirée théâtrale à la salle des fêtes de Kesseldorf
organisée par l'ARC Association de Beinheim
Le 4 février 2017 à 20 h



Elections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017

Soirée tarte flambée à la salle des fêtes de Kesseldorf
le 10 juin 2017 à partir de 17 h



Elections législatives les 11 et 18 juin 2017

Fête des aînés dimanche le 3 décembre 2017



Fête des aînés

**Le
4
décembre
2016**



Quelques règles de bonne conduite pour les propriétaires de chiens :

- tenir son fidèle ami en laisse pendant les promenades,
- éviter de l'emmener faire ses besoins devant ou dans les propriétés des voisins, sur les trottoirs et tout autre lieu public, (merci de respecter les personnes qui entretiennent ces lieux),
- empêcher son chien de divaguer sur la voie publique, dans les champs, ou dans les propriétés d'autrui,

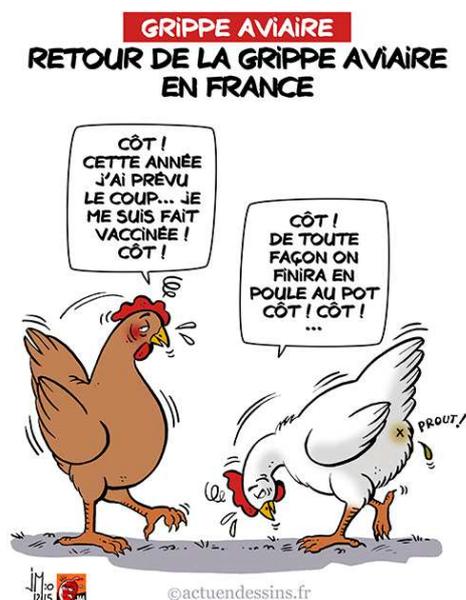
Les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires doivent prendre les mesures nécessaires pour empêcher leurs chiens de quitter la propriété.

Chaque propriétaire est responsable des accidents de toute nature que son chien peut occasionner, même lorsque l'animal s'est égaré ou échappé



Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'Influenza aviaire dans les basses-cours

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :



- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
 - Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.
- Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant, et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour en savoir plus :

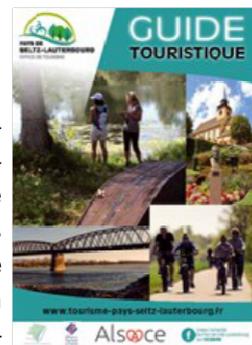
<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviairestrategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>.



LIVRETS A RETIRER A LA MAIRIE

Nouveaux guides touristiques du Pays de Seltz-Lauterbourg

Vous pourrez découvrir à l'aide de ce guide des informations sur : - les multiples activités sportives praticables dans le pays de Seltz-Lauterbourg telles que le vélo, la pêche, la randonnée - les activités culturelles : la maison de la nature à Munchhausen, les musées, le club de cinéma de Lauterbourg ou encore la découverte du patrimoine..... Le guide vous permet également de vous informer sur l'environnement de notre territoire et sur ses richesses naturelles, en particulier le Rhin, les forêts et la réserve naturelle du Delta de la Sauer. Les animations phares sont mises en avant. Les informations sont également disponibles en allemand et en anglais, ou en téléchargement sur le site internet de l'Office de Tourisme.



Guide des Randonnées

Le Guide « Randonnées en Pays de Seltz-Lauterbourg » permet de découvrir de nombreux sentiers pédestres. Vous y trouverez le lieu de départ, le balisage à suivre, la distance totale du parcours, la durée de ce dernier et sa difficulté. Parmi les 24 parcours, 18 sentiers ont été balisés par le Club Vosgien, 4 d'entre eux sont des sentiers d'interprétation et les 2 derniers sont des parcours de santé. Les informations disponibles dans ce guide sont également disponibles en anglais et en allemand.

<http://tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr>



> AGIR AU CŒUR DE VOS VIES

Canton de WISSEMBOURG
**VOS CONSEILLERS
DÉPARTEMENTAUX**
à votre écoute !



Chers habitants du canton de Wissembourg,

Nous vous souhaitons ainsi qu'à ceux qui vous sont chers nos meilleurs vœux de joie, de santé et de prospérité. Que cette nouvelle année 2017 vous apporte réussite et satisfaction pour vos projets et que les difficultés vous soient épargnées.

Nous nous engageons au quotidien pour défendre les intérêts de notre territoire et de notre département dans les domaines tels que l'action sanitaire et sociale, la jeunesse, la culture au bien encore l'aménagement durable. Nos actions publiques et politiques en lien avec nos partenaires sont construites et concrétisées pour continuer à assurer un service de proximité au plus près des besoins et des préoccupations des Bas-Rhinois. Les enjeux majeurs pour l'attractivité et la redynamisation de notre territoire ont été portés notamment par la géothermie profonde qui présente des atouts environnementaux et économiques. Le projet de reconversion de la Base Aérienne 901 de Drachenbronn est également dans le prolongement de la revitalisation socio-économique. Les projets dans les domaines du développement touristique et transfrontalier accompagnent également nos missions de rayonnement des territoires de l'Alsace du Nord.

L'année 2017 sera aussi déterminante politiquement. Nous serons amenés à nous rendre aux urnes pour élire notre Président de la République et nos Députés. Nous vous engageons à prendre part à ce geste civique et citoyen et ainsi exprimer votre volonté.

Scheeni Wihnächte ùn e gueter Rütsch ins neue Johr
Stéphanie KOCHERT, Paul HEINTZ

stephanie.kochert2@bas-rhin.fr
paul.heintz@bas-rhin.fr

S'informer sur le moustique tigre

ATTENTION, TOUT CE QUI VOLE N'EST PAS MOUSTIQUE, TOUT MOUSTIQUE N'EST PAS UN MOUSTIQUE TIGRE.



Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya. C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.

Cycle de vie:

La vie d'un moustique se déroule sous quatre formes distinctes : l'œuf, la larve, la nymphe et l'adulte. L'œuf du moustique tigre doit être mis en eau pour éclore et donner naissance à une larve. La larve se nourrit en filtrant la matière organique et passe par quatre stades larvaires, séparés à chaque fois par une mue. La larve se change ensuite en nymphe, stade au cours duquel se produit la métamorphose, et pendant lequel le moustique ne s'alimente pas. Une fois la métamorphose accomplie, l'enveloppe de la nymphe s'ouvre pour laisser émerger l'adulte, mâle ou femelle. D'une phase aquatique, le moustique passe alors à une phase aérienne.

Peu de temps après l'émergence, mâles et femelles vont s'accoupler. Les femelles ne s'accouplent généralement qu'une seule fois dans leur vie et conservent le sperme dans des organes spécifiques, les spermathèques. Une fois fécondée, la femelle va partir en quête d'un hôte (homme, mammifère, oiseau...) à piquer. Le sang prélevé permet de fournir à la femelle les protéines nécessaires au développement de ses œufs. Après trois ou quatre jours, les œufs arrivent à maturation. La femelle recherche alors un gîte larvaire pour pondre ses œufs. Ce cycle piqure-poncte (appelé cycle gonotrophique) se répète jusqu'à la mort de l'insecte.

Ainsi, seules les femelles piquent. Les mâles, eux, se nourrissent uniquement de jus sucré, de nectar.

Gîtes de développement :

La forte plasticité écologique du moustique tigre lui a permis une adaptation rapide dans un très large éventail d'habitats. L'espèce est adaptée à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses. Les gîtes larvaires originels d'*Ae. albopictus* étant de petits gîtes formés par des plantes retenant de l'eau (souche de bambou, broméliacées ou trous d'arbres), celui-ci a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...).

RISQUE SANITAIRE

Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue et du chikungunya. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel. Ainsi, en 2010, deux cas autochtones de dengue et deux cas autochtones de chikungunya ont été détectés respectivement à Nice et à Fréjus. En 2013, un cas autochtone de dengue a également été identifié dans les Bouches-du-Rhône. Pour qu'une transmission de ces virus (dengue et chikungunya) ait lieu en France métropolitaine, plusieurs conditions sont nécessaires :

- la présence du vecteur,
- l'exposition du moustique au virus de la dengue ou du chikungunya,
- une « naïveté » immunologique de la population humaine à ce virus, ce qui est le cas des métropolitains, très peu confrontés à ces virus.

L'exposition des moustiques tigres présents en France aux virus de la dengue et du chikungunya est notamment possible lorsque des voyageurs, de retour de pays où ces maladies sont présentes (Antilles, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Océan Indien) reviennent infectés, introduisent ces virus en France métropolitaine et se font piquer par des moustiques tigres locaux.

Après quelques jours, ces moustiques seront capables de transmettre à leur tour, sur le territoire métropolitain, le virus à une personne qui n'a pas voyagé.

COMMENT SE PROTEGER DES MOUSTIQUES ?

Les bons gestes pour éviter la prolifération :

Aedes albopictus est adapté à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses. Les gîtes larvaires originaux d'*Ae.albopictus* étant de petits gîtes formés par des plantes retenant de l'eau (souche de bambou, broméliacées ou trous d'arbres), celui-ci a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...). Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.
- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.

Plus d'informations sur [le site du Ministère de la Santé](#).



Comment se protéger des piqûres :

La prévention passe également par la protection contre les piqûres de moustiques. Plusieurs méthodes sont possibles : port de vêtements longs et amples, aménagement de l'habitat (moustiquaires aux fenêtres...), utilisation de produits répulsifs. *Ae. albopictus* ayant une activité diurne, l'utilisation de répulsifs cutanés reste l'option la plus efficace.

Parmi les différents produits proposés sur le marché, tous ne sont pas d'une efficacité optimale. Les autorités sanitaires recommandent l'utilisation des produits dont l'efficacité est reconnue. Il existe toutefois des précautions d'emploi pour certains publics sensibles (nourrissons et femmes enceintes notamment).

Pour connaître ces produits et leurs conditions d'utilisation vous pouvez consulter les recommandations émises par le ministère de la santé et accessibles [ici](#).

Pour plus d'informations, vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien ou à votre médecin

Tableau des matériels mis à disposition par La Communauté des Communes de la Plaine du Rhin de Beinheim

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN - BANQUE DE MATERIEL

3 rue Principale 67930 BEINHEIM - Tél. : 03.88.53.08.28 - Fax : 03.88.53.08.29 site : www.cc-plaine-rhin.fr

	PODIUM ROULANT	1 CHAPITEAU CHAPITEAUX + 1 PODIUM	2 CHAPITEAUX CHAPITEAUX + 1 PODIUM	TONNELLE 5X5	TONNELLE 6X6	REMORQUE FRIGORIFIQUE	ESTRADE AMOVIBLE	GARNITURE 1 table + 2 bancs	GRILLE EX-PO
Associations	134 €	154 €	286 €	40 €	60 €	135 €	135 €	2,50 €	1,00 €
Communes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Privés	231 €	209 €	380 €	60 €	80 €	Non louée	Non louée	4,00 €	1,00 €
Manifestations à but humanitaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Caution	400 €	400 €	800 €	100 €	100 €	400 €	400 €	10 €/garniture	0,00 €
particularité des locations	longueur 8,21m - poids 2500 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	nombre de tonnelles : 4 - sur rack poteaux mesurant 5m	nombre de tonnelles : 4 - sur rack poteaux mesurant 6m	Longueur : 4m Branchement sur courant 220V	Deux possibilités de location : 50 ou 100m ² Longueur : 4,50m sur remorque	- 50 garnitures (min. par location : 25) - Pour les privés uniquement avec location d'une tonnelle	Nombre de grilles : 20 (2mx1,25m l'unité)
Moyen de transport	Tracteur ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	pour 1 tonnelle prévoir remorque ou tracteur	pour 1 tonnelle prévoir remorque ou tracteur	Véhicule pouvant tracter 1400kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracter 1400kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracter 1400kg + Permis E ou tracteur	Carriquette ou Fourgonnette
Déroulement de la réservation	<p>1. Faire une demande de réservation écrite à l'aide du formulaire disponible à la Communauté de Communes ou sur le site internet www.cc-plaine-rhin.fr ☎ 03.88.53.08.28 ou par courriel à rachel.gressel@cc-plaine-rhin.fr 2. Remettre à la Communauté de Communes un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Seitz 3. Pour les associations : remettre l'attestation d'assurance à la CCPR 4. Prendre rendez-vous auprès des personnes suivantes : - M. Francis RAPP ☎ 06.81.86.69.48 courriel : rappf@wanadoo.fr OU - Mme Marie WIEDENBERG ☎ 03.88.53.04.72 courriel : marie.wiedenbergl@wanadoo.fr</p>								
Informations complémentaires	Les communes sont dispensées de cautionnement - Toute annulation faite par les communes ou les associations donnera lieu à une pénalité de 100€								
Gérance du matériel	Association "Action Kutu" - Responsable M. Francis RAPP, Président de l'association "Action Kutu", ☎ 06.81.86.69.48 CCPR								
Lieu de prise en charge	Zone d'activités - 4 rue du Buisson à BEINHEIM								
Date de prise en charge et de retour	pour la date de prise en charge un rendez-vous est à convenir avec un membre de l'association au moins une semaine avant la date de la manifestation								
	Nous mettons également à la disposition des communes : un pupitre de conférence - une sonorisation - un vidéoprojecteur - un écran - des barrières de chantier								
	La CCPR met à la disposition des communes (ou syndicats) une machine de pliage et mise sous enveloppes au tarif de 50 € la journée (ne pouvant être utilisée qu'au siège)								



**Valorisation du patrimoine, amélioration du confort des logements
ou réduction de la facture de chauffage ! Ne passez pas à côté, le Conseil Départemental peut peut-être vous aider.**

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous souhaitez valoriser votre patrimoine ou améliorer le confort énergétique de votre logement de plus de 15 ans ? Le PIG (*) Rénov'Habitat 67 peut vous apporter des réponses concrètes et vous offrir l'opportunité de réaliser votre projet !

Déjà 1 745 logements réhabilités dans le Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg dont 621 sur le territoire des SCoT de l'Alsace du Nord et de la Bande Rhénane Nord entre 2012 et 2016 ! Alors pourquoi pas vous ?

Reconduit jusqu'en 2020, le PIG Rénov'Habitat a pour objectif **d'accompagner financièrement et techniquement** les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation de leur logement. Les travaux visés sont plus particulièrement les travaux qui permettent de baisser spectaculairement la facture de chauffage, surtout si le logement est un bien mal isolé construit avant 1975. D'autres travaux sont également financés par le PIG Rénov'Habitat.

Des **bureaux d'études sont missionnés gratuitement par le Conseil Départemental** pour assister les propriétaires dans toutes les phases de leur projet, du choix des travaux à effectuer au dépôt de la demande de subvention, en passant par l'élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides mobilisables.

Un bureau d'études est présent sur votre territoire. Contactez-le par téléphone ou choisissez de le rencontrer lors d'une permanence :

URBA Concept

Tel : 03.88.68.37.00 - Mail : urba-concept@wanadoo.fr

Permanences à :

Haguenau : Tous les 1er et 3e mercredis du mois de 13h30 à 15h00 à la maison du Conseil Départemental (3 rue des sœurs, en face de la sous-préfecture)

Bischwiller : Tous les 1er et 3e jeudis du mois de 17h00 à 18h00 à la maison des services(48 rue Clémenceau)

Wissembourg : Tous les 3e mardis du mois de 13h30 à 15h00

Beinheim : Tous les lundis de 09h30 à 11h00 à la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin (3. rue Principale)

Lauterbourg : Tous les lundis de 17h00 à 18h00 à la Mairie

Seltz : Tous les 2e et 4e lundis du mois de 13h30 à 15h00 à la Mairie

Niederbronn-les-Bains : Tous les 2e et 4e jeudis du mois de 17h00 à 18h00 à la communauté de communes (5 Place du Bureau Central)

Hatten : Tous les 4èmes mardis du mois de 16h30 à 17h30 à la mairie de Hatten

Quelles étapes de votre projet ?

(*) PIG : Programme d'Intérêt Général

1- Contacter l'opérateur avant le commencement des travaux pour vérifier si votre projet est recevable.

2- Si votre dossier est recevable, il vous aidera à **constituer votre dossier administratif** et vous donnera les informations générales sur le dispositif.

3- Un spécialiste (thermicien, ergothérapeute) se présente à votre domicile pour **évaluer avec vous les travaux à réaliser**. Il peut vous accompagner dans la recherche de devis

4- L'opérateur vous aide à constituer votre **dossier de demande de subvention** et à le déposer au Conseil Départemental où votre demande sera étudiée.

Urbanisme

ATIP

Depuis le 1er janvier 2016, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) a pris le relais des services assurés jusqu'à présent par le Département, notamment l'instruction des autorisations d'urbanisme, qui était auparavant effectuée par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH).

L'ATIP peut exercer pour les collectivités membres les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme
4. Le traitement des paies des personnels et des indemnités des élus
5. La tenue des diverses listes électorales
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire
7. Le conseil juridique complémentaire.

L'ATIP exerce à ce jour, pour la commune de Mothern, les missions 1, 2, 3 et 5.

Un représentant du service d'instruction des autorisations d'urbanisme vient en mairie les jeudis des semaines paires et répond à vos questions relatives aux projets de construction ou de modification d'un bâtiment.

Contactez le secrétariat de la mairie afin de convenir d'un rendez-vous.



Quand faut-il demander une autorisation d'urbanisme ?

Pour tous travaux hors aménagement intérieur, sauf en cas de création de surface de plancher, effectués sur un bien immobilier, notamment :

- Travaux créant une nouvelle construction
- Travaux sur une construction existante (par exemple l'agrandissement d'une maison)
- Travaux entraînant modification des structures porteuses, de la façade
- Travaux s'accompagnant d'un changement de destination (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation)
- Travaux sur une construction existante (par exemple construction d'un garage accolé à une maison)
- Création d'une nouvelle construction isolée (par exemple un abri de jardin)

Liste non exhaustive, se renseigner à la mairie.

Selon la nature et la taille des travaux, il faut déposer un **Permis de Construire** ou une **Déclaration Préalable**.

Un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m², si les travaux ont pour effet de porter la surface totale au-delà de 170 m², si le changement de destination affecte la structure du bâtiment.

Une déclaration préalable est exigée pour les constructions suivantes :

- Création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m² avec une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres
 - Création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m² avec une hauteur supérieure à 12 mètres
 - Changement de destination avec ou sans modification des aspects extérieurs du bâtiment n'affectant pas sa structure
 - Division d'un terrain vierge de toute construction sans éléments communs à plusieurs lots
- Liste non exhaustive, se renseigner à la mairie.

Vous devez déclarer votre projet, au moyen de l'un des formulaires suivants :

Permis de construire (PC)

- Cerfa n° 13406, pour une maison individuelle et/ou ses annexes
- Cerfa n° 13409, pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, ERP...)

Déclaration préalable (DP)

- Cerfa n° 13702 (lotissements, divisions foncières)
- Cerfa n° 13703 (Travaux sur maison individuelle et/ou annexes)
- Cerfa n° 13404 (Travaux sur autres constructions)



Ces formulaires sont disponibles sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319> et en mairie. Les annexes aux formulaires indiquent les pièces à joindre à la demande pour permettre son instruction.

Votre dossier doit être envoyé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé en Mairie. (En quatre exemplaires pour un PC et en trois exemplaires pour une DP)



Vous avez prévu des travaux ?

Faites appel à Oktave pour une rénovation performante clé en main !

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ? Vous avez prévu de refaire votre façade, de remplacer vos fenêtres, de changer votre chaudière ... contactez votre conseiller Info Energie !

Porté par les communautés de communes d'Alsace du Nord et initié par l'ADEME et la Région, le programme Oktave vous apporte l'accompagnement technique et financier dont vous avez besoin pour une rénovation énergétique efficace et performante.

Concrètement,

- On vous conseille sur les travaux prioritaires
- On optimise pour vous toutes les solutions de financement
- On vous apporte un groupement d'entreprises compétentes

En un mot, Oktave vous SIMPLIFIE la rénovation.

Appelez aujourd'hui pour organiser une
Visite GRATUITE à domicile sans engagement *

Aurélien Duprat au 03 88 80 54 35

Espace Info Energie Nord Alsace

infoenergie.nordalsace@sauer-pechelbronn.fr

*pour les propriétaires ayant prévu plusieurs travaux

Les partenaires de la plateforme Oktave d'Alsace du Nord : Adéan, Conseil Départemental du Bas-Rhin, Parc naturel régional des Vosges du Nord, Ville de Haguenau et les communautés de communes du Pays d'Alsace du Nord, Ademe, Région Alsace Champagne-Ardennes Lorraine



Le Conseil Départemental informe
Changement de puéricultrice : Mme Sophie HOLLENDER
 Permanences au centre Médico-social 1b avenue du Général Schneider
 67470 SELTZ
 Les jeudis de 10 h 30 à 12 h
 Les consultations nourrissons y ont lieu les 1ers jeudis du mois sur rendez-vous
 Tél. 03 69 06 73 79



Impôts : Alerte sur une escroquerie téléphonique



La Direction Générale des Finances Publiques met en garde contre une nouvelle tentative de fraude par téléphone, qui propose de faux remboursements d'impôts.

Attention aux appels provenant du **01 44 97 26 36**. Ils proposent aux contribuables des remboursements de leurs impôts ... qui bien sûr sont faux.

Les escrocs essaient de récupérer des données personnelles, souvent des coordonnées bancaires, en se faisant passer pour une source de confiance.

Merci de dénoncer tout appel ou message au numéro vert mis en place par le gouvernement 0 805 805 817 ou la sur la plateforme internetsignalement.gouv.fr.

La DGFP rappelle qu'elle ne demande pas des numéros de cartes bancaire



Amicale pour le Don du Sang Bénévole de Seltz et Environs Toujours aussi sympathique et efficace !



Les 4 collectes de sang organisées au cours de l'année 2016 par l'amicale ont connu un grand succès. En mai, la barre symbolique des 200 donneurs a été dépassée pour le plus grand plaisir des équipes de l'amicale et de l'Établissement Français du Sang.

726 personnes se sont présentées aux collectes depuis janvier 2016 dont 61 nouveaux donneurs. C'est quasiment

autant qu'en 2015 alors qu'il reste encore une collecte le 12 décembre prochain. Les donateurs de l'ancien canton de Seltz ont la main sur le cœur et sont fidèles à l'amicale qui les remercie chaleureusement.

L'amicale organise également des minibus « Plasma » tout au long de l'année. Les donateurs sont amenés à Strasbourg pour le prélèvement de la partie liquide du sang. 10 minibus ont été organisés en 2016 avec 8 donateurs à chaque rendez-vous.



Après le don, la collation préparée par l'amicale de Seltz et Environs

Venez vous aussi offrir votre sang lors de l'une des collectes organisées à Seltz : lundis 6 mars, 22 mai, 17 juillet, 18 septembre et 11 décembre 2017 à la Maison des Loisirs et de la Culture de Seltz.

Les membres de l'amicale vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2017.

Contacts

Isabelle Schmaltz, présidente de l'amicale
amicaledusangseltz@gmail.com //

CONTACTS ET PERMANENCES

A.B.R.A.P.A. (Association Bas-rhinoise d'Aide aux Personnes Agées) Wissembourg
(tél. 03 88 54 27 54)

A.F.A.L. 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau, Tél. 03 88 93 11 00 ,
Fax : 03 88 93 11 22, email : info@afal.eu Lundi de 14 h à 18 h, mardi et
jeudi de 9 h à 11 h et 14 h à 18 h, vendredi de 14 h à 17 h

Architecte Urbaniste : tous les lundis de 9 h 30 à 11 h à la
Com. Com de la Plaine du Rhin à Beinheim

AOK le jeudi de 14 h à 16 h à PAMINA Lauterbourg



2 APA Association d'Aide aux Personnes Agées Service d'aide à toute la famille
propose les services d'intervenants qualifiés et Recrute des intervenants expérimentés
et professionnels—32 rue des voyageurs 67250 PREUSCHDORF
Tél. 03 88 80 91 97—06 28 68 34 01 E-mail : asso.2apa@free.fr

APOGA Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre d'Alsace
78 a avenue de la République 68000 Colmar — Tél. 03 89 20 63 11 —
<http://www.apoga.fr>

POLE EMPLOI numéro unique 3949 www.assedic.fr

POLE EMPLOI tél. 0811 01 01 67 du lundi au mercredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h
à 16 h, le jeudi de 8 h 15 à 12 h, le vendredi de 8 h 15 à 12 h et **de 13 h à 15 h15**

ASSISTANTE SOCIALE Centre médico-social Place des Carmes à
Wissembourg, tél. 03 69 06 73 50—Permanence au Centre Médico-social de Seltz,
1b avenue du Gal Schneider, de Mme BENDER (Assistante sociale du secteur de
Seltz) uniquement sur Rendez-vous Tel. 03 69 06 73 78

ASSOCIATION DU BAS-RHIN DES FILS MORTS POUR LA FRANCE « les
fils des tués » (pupilles de la nation et orphelins de guerre) permanence les 2ème et
4ème jeudis du mois de 14 h à 16 h à la mairie de Soufflenheim (Tél. 03 88 86 67 00
ou 03 88 33 26 09)

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE REUSSIR Structure Insertion Economique
4c rue du moulin 67360 WOERTH Tél. 03 88 05 70 20
Site Internet : www.reussir-alsace.fr Adresse mail : contact@reussir-alsace.fr
Propose les services d'intervenants et recrute des intervenants

CADASTRE Haguenau Tél. 03 88 53 26 26 Ouvert tous les jours sauf samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

CAF —permanence sur rendez-vous au local des permanences, 19 rue de la pépinière à Wissembourg (sur rendez-vous à Pamina Lauterbourg pour les questions transfrontalières)

CAF Permanence au Centre Médico Social de Soufflenheim tous les 2ème, et 4ème Lundis du mois de 14 h à 16 h.

CAUE du Bas-Rhin Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
5 Rue Hannong 67000 Strasbourg - tél. 03 88 15 02 30—www.caue67.com

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN

3 Rue principale Beinheim (tél. 03 88 53 08 20)

Horaires : lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h .

Permanence de l'architecte conseil les lundis de 9 h 30 à 11 h à la CCPR

CONCILIATEUR DE JUSTICE Permanences de M. HAAS Charles au local des permanences 21 rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14 h à 17 h, et de M. Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9 h à 12 h (saisine gratuite –résolution à l'amiable de litiges entre particuliers)

Prendre rendez-vous en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87.

A la C Com de la Plaine du Rhin le samedi de 9 h à 12 h uniquement sur rendez-vous

À la mairie de Seltz : M. Charles GRUNER le 1er mardi du mois tél. 06 38 42 63 10

CARSAT à la mairie de Seltz le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 3960

ESPAS d'accueil Seniors Villa Germana 25 rue Bannacker Wissembourg Pôle aide à la personne et service des politiques seniors du conseil général Permanence les lundis de 14 h à 17 h et les jeudis de 9 h à 12 h— Tél. 03 69 06 73 99

IMPOTS Centre de Wissembourg 3a rue de l'industrie BP
20141 67163 Wissembourg Cedex Tél. 03 88 54 18 90
fax 03 88 54 18 99

Ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

sauf le mercredi et vendredi fermé l'après-midi

Courriel : cdir.wissembourg@dgi.finances.gouv.fr



LA MAISON DES AINES 12 rue du Presbytère Beinheim tél. 03 88 86 36 56 de 9 h à 10 h (accueil des personnes âgées de plus de 65 ans de la communauté des communes le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 17h avec possibilité de repas)

INFOBEST PAMINA Ancienne Douane, 2 rue du Gal. Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30 , les mardis, mercredis et jeudis 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, le vendredi sur RV. Tél.: 03 68 33 88 00
email: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu site: www.eurodistrict-regio-amina.eu

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE 2 avenue du général Schneider
67470 SELTZ

Tél. 03 88 05 59 39 **Heures d'ouverture** Mardi de 16 h à 18 h—Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h—Vendredi de 16 h à 19 h—Samedi de 14 h à 16 h

PRESBYTERE CATHOLIQUE de Seltz : M. le Curé

Tél. 03 88 86 51 38—Permanence le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.

PRESBYTERE PROTESTANT de Niederroedern : Mme le Pasteur RUBI

Tél.03 88 86 51 98 Permanence les mardis et jeudis de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

Bitz Ramonage 6a rue du HautVillage Mothern

Tél. 07 88 07 06 38 (permanences lundi de 10 h à 12 h
+ jeudi et vendredi de 16 h à 18 h)

SDAU Service Départemental d'.Aménagement de l'Urbanisme

24 Rue du Maire André Trabant, 67500 Haguenau tél. 03 68 33 87 20

SERVICE-PUBLIC (formation—papiers—travail- famille)

vos droits et vos démarches allô service public 3939

SERVINOR ALSACE (Alsace aide à domicile - services à la personne) Tél. 03 88 53 98 76



SOUS-PREFECTURE DE HAGUENAU (tél. 03 88 63 87 00)

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et le lundi de 13 h à 15 h 30

SYNDICAT DES EAUX DE ROESCHWOOG 4 rue de l'étang
67480 ROESCHWOOG **Vos contacts SDEA** : accueil téléphonique du lundi au
vendredi de 7h30 à 17h30 : 03 88 19 29 19
urgences 24h/24, 365 jours/an : 03 88 19 97 09
accueil physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h30

TRESOR PUBLIC DE SELTZ (Tél. 03 88 86 50 68)
Ouverture du guichet le lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à
16 h— Fermé le mercredi et le vendredi.

UNIAT permanence à la mairie de Lauterbourg
le 2ème mercredi du mois de 15 h à 16 h (Tél. 03 88 94 94 43)

**UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DU BAS-
RHIN** Association de consommateurs 1a Place des Orphelins
67000 Strasbourg Tél. 03 88 37 31 26
Permanence du lundi au vendredi De 9 h à 12 h et de 14 h

Quelques Sites internet utiles

Pour toutes vos questions, démarches et formulaires concernant la vie citoyenne,
l'état-civil, les papiers d'identité ... www.service-public.fr

Proposé pour les jeunes par le Conseil Général du Bas-Rhin. Emplois, jobs, sta-
ges; Etudes et formations; Initiatives ... www.pass-age.fr

Pour vos recherches généalogiques, le site des archives départementales
<http://etat-civil.bas-rhin.fr/adeloch/index.php>

Le covoiturage dans le Bas-Rhin, c'est économique, écologique convivial et malin
www.bas-rhin.fr/covoiturage

Consultation du PLU de Kesseldorf <http://www.bas-rhin.fr/posplu/index.aspx>

Pour télécharger et vous renseigner sur les documents d'urbanisme
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>

Service public : guide du décès <http://guide-du-deces.modernisation.gouv.fr/>

Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg :
<http://www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr/>

DECHETTERIES**WINTZENBACH****BEINHEIM****HATTEN**

Du mardi au samedi inclus

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

(du 1er avril au 30 septembre)

Et de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(du 1er octobre au 31 mars)

Sauf jours fériés

SMICTOM

29 Rue principale Altenstadt

BP 81 67162 Wissembourg Cédex

Tél. 03 88 54 84 00 Fax 03 88 54 35 29

Site : www.smictom-nord67.com

Email : sictom3@wanadoo.fr

**NUMEROS D'URGENCE**

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17



Numéro d'urgence européen 12 ou 112

MEDECINS DE GARDE 03 69 55 33 33

Tours de garde des infirmières 03 88 54 67 72



PHARMACIES DE GARDE

Pharmacies de garde :

tél. 3237

www.32.37..fr/

Centre anti poison : 03 88 37 37 37

GENDARMERIE de Seltz 03 88 86 50 12

Urgence électricité 08 10 43 30 68

03 88 20 60 60

03 88 14 74 00

Urgence eau potable 03 88 19 97 09

Urgence eaux usées 03 88 19 97 09

Urgence gaz 0 800 30 72 24

08 10 43 30 68

Urgence pipeline 03 88 63 21 63

*Joyeux Noël
et Bonne Année à tous*

